

Airon-Notre-Dame  
Airon-Saint-Vaast  
Berck-sur-Mer  
Colline-Beaumont  
Conchil-le-Temple  
Groffliers  
Rang-du-Fliers  
Tigny-Noyelle  
Verton  
Waben

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD**

-----

L'an deux mille sept, le treize juin à dix huit heures trente, le Conseil s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno COUSEIN, en suite de convocation en date du 7 juin 2007, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de MM.FERON, LECLERCQ, MMES DUFOUR, BERTIN, MM. DECLERCQ, HANOTTE, MME TORABI, M. D'HAILLECOURT absents excusés.  
Suppléants : MM. PHILIPPO, DEBEAUMONT.

Mme CROISILE est élue secrétaire.

-----

**18 - Service Déchets. Exonération de la S.A. HOLDING BLANCHARD du montant de sa TEOM pour l'année 2008**

-----

Le Président expose à l'assemblée la demande d'exonération du montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2008 de la SA HOLDING BLANCHARD dont le siège est à Verton., pour son établissement de Rang-du-Fliers.

En effet, cet établissement n'utilisera pas le service de collecte des déchets au porte à porte de la Communauté de Communes Opale Sud, ni ses équipements structurants (déchèterie, centre de transfert, colonnes d'apport volontaire, etc...) en 2008.

Le service Déchets Ménagers n'est, de toute façon, pas en capacité de collecter ou d'accueillir cet établissement dans des conditions optimales au vu de la spécificité (volume) des déchets produits.

Le Président propose donc d'exonérer la société S.A. HOLDING BLANCHARD du montant de sa Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2008.

**Adopté à l'unanimité.**

Fait à Berck-sur-Mer, le 14 juin 2007.

Publié le, 19 JUIN 2007



~~Exécutoire le 21 JUIN 2007~~  
~~Le Président,~~

B. COUSEIN.



Le Président,

B. COUSEIN.



REÇU LE

21 JUIN 2007

SOUS-PREFECTURE  
de MONTREUIL-sur-MER